# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 2.3

### FINANCES

**DEMOLITION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT**

**D'UN BATIMENT COMMUNAL**

**POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU**

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation, expose à l'assemblée :

**"**La commune envisage de créer un espace de détente et de loisirs pour le club de pétanque en réalisant la démolition du bâtiment communal situé 232 rue Jean Plasse à Riorges, puis la construction d’un local aménagé pour accueillir l’association la Pétanque du Vieux Beaulieu.

Cet équipement serait implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 67 de la section AR, d’une superficie totale de 653 m², jouxtant le parc public le Prieuré.

La ville de Riorges souhaite transférer dans cet espace, l’association Pétanque du Vieux Beaulieu actuellement installée au sein du château de Beaulieu, rue de Saint-André. Après avoir démoli le bâti existant délabré, la commune envisage de construire un local et de mettre en place deux terrains de pétanque.

Après avoir dressé un constat, la ville de Riorges prévoit d’effectuer d’importants travaux de construction et d’aménagements intérieur et extérieur afin d’accueillir dans les meilleures conditions les membres du club, les manifestations et son public.

Les travaux permettront de créer un espace pour les boulistes, plus accueillant et plus convivial, adapté au nombre de licenciés du club, avec la mise aux normes de sanitaires selon la réglementation (hommes, femmes et personnes à mobilité réduite). Cet agrandissement apportera ainsi des conditions d'accueil et de fonctionnement satisfaisants pour l'ensemble des utilisateurs.

D’une manière générale, les travaux respecteront les diverses normes en vigueur (accessibilité, isolation thermique…). Le bâtiment répondra à la réglementation thermique en vigueur, la RT2012.

Le coût global de cette opération est estimé à 150 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant 2017 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l’attribution des marchés.

Le projet pourrait bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le dossier de demande d’aide financière relatif au projet d'extension et d'aménagement du local pour l’association Pétanque du Vieux Beaulieu ;
2. sollicite pour ce dossier, une subvention au titre de la réserve parlementaire de Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire, d'un montant aussi élevé que possible.